

CELLULE ARC (AIDE À LA RÉOLUTION DES CONFLITS)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA CELLULE ARC

Les dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement du 1er octobre 2008 définissent la mission et les moyens d'action de la cellule ARC :

- travail de prévention (y compris formation)
- conseils
- médiation
- procédure de concertation (table ronde)
- demande d'enquête

La cellule ARC détermine la démarche la mieux adaptée pour gérer ou résoudre la situation donnée.

La consultation de la cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quel que soit le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la cellule ARC :

- confidentialité
- médiation sur base volontaire
- posture de tiers neutre (absence de préférence, tant à l'égard des parties qu'à l'égard de telle ou telle solution au problème)
- indépendance (la cellule ARC est rattachée directement à la délégation municipale aux affaires de personnel)
- impartialité

EFFECTIF DU PERSONNEL

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Responsables	2	1.5	2	1.5
Secrétariat	0	0.5	0	0
Total	2	2	2	1.5

La cellule ARC, créée en 2009 et dont les activités déployées entre 2009 et 2012, ont fait l'objet d'une évaluation externe, a été formellement pérennisée par la Municipalité en juin 2014. A cette occasion, le demi-poste de secrétariat vacant depuis 2011 a été supprimé au profit d'une augmentation budgétaire allouée à des actions de prévention.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2013	2014
Nombre de situations	98	95
Démarches terminées au 31 décembre 2014	98	78
Démarches de conseil	93	89
Entretiens de conseil	233	236
Démarches de médiation	4	5
Séances de médiation	6	17
Démarches de concertation (tables rondes)	3	8
Séances / entretiens	39	86
Ouvertures d'enquêtes	1	0